

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA COOPERATION

ANNEE 1961 N° 86 /PR/MAC/EF.

EAUX-FORETS-CHASSES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :

a/s
affectation M. RAYNAUD.

- VU la loi n° 60-36 du 26 novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
 - VU le décret n° 381/PCM du 29 décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
 - VU la loi n° 59-26 du 15 décembre 1959 approuvant la convention intervenue le 21 juillet 1959, relative au concours en personnel apporté par la République Française au fonctionnement des Services Publics de la République du Dahomey ;
 - VU la loi n° 59-16 ALD fixant la liste des emplois supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 - VU la décision n° 665/DCT/CT/6 du 6 février 1961 de M. le Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, mettant M. RAYNAUD Jean à la disposition de la République du Dahomey ;
 - VU les nécessités du Service ;
 - SUR la proposition du Ministre de l'Agriculture et de la Coopération ;
- Le CONSEIL des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur RAYNAUD Jean, Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts, 1ère classe 3ème échelon, de retour au Dahomey par avion du 7 mars 1961, est affecté à Natitingou et nommé Chef du Cantonement de Natitingou en remplacement de Monsieur THIVENT bénéficiaire d'un congé administratif.

ARTICLE 2. - La présente décret qui prendra effet de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 25 MARS 1961.-

VU :

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET
LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE CHARGE DE L'INTERIM.

B. BORNA

VISE

P. Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE
LA COOPERATION absent, Le GARDE
SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET
DE LA LEGISLATION

Original.....	1	Intéressé ...	1
PCM	15	Trésor.....	1
M.A.C. Cotonou.....	2	MF.....	7
MTEP.....	1	CF.....	1
MAC	0	CD.....	1
		BM.....	1

J. K E K E
Forêts Cotonou.... 3